



Département de l'Yonne

Arrondissement de Sens

Canton de Briennon/Armançon

En exercice : 11

Présents : 10

Ont pris part à la délib : 11

OBJET :

ELECTION DU MAIRE

N°2023/037

EXTRAIT du REGISTRE

DELIBERATIONS Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 16 septembre 2023

Convocation du 11 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 089-218904324-20230916-DEL2023_037-DE

Le samedi seize septembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint, Maire par intérim.

Étaient présents : M. BLANCHON BERNARD, M. BOURDON JACQUES, M. BOURDON JEAN-LOUIS, Mme CABRER EVELYNE, Mme DURAND NADEGE, M. HERLAUT JACQUES, Mme MORISSEAU MYRIANNE, M. PEYNOT ERIC, M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS, M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Étaient absents : Mme STRABA NADEGE

A donné procuration : Mme STRABA NADEGE a donné procuration à M. BOURDON JACQUES

Secrétaire de séance : Mme DURAND NADEGE

Le Président rappelle pour les uns ou informe pour les autres qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration est admis pour l'élection du Maire.

Le Président constate que le quorum exigé (11 conseillers municipaux présents) pour procéder à cette élection est atteint, aussi il ne sera pas fait l'appel nominal des conseillers installés.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer un bureau comprenant au moins deux assesseurs pour assurer la bonne organisation du scrutin.

Se propose :

1^{er} assesseur : M. BOURDON Jean-Louis

2^{ème} assesseur : M. BLANCHON Bernard

Ces formalités étant acquises, il est procédé à l'élection du Maire.

Le Président fait appel à candidature.

Mme MORISSEAU Myrienne et M. HERLAUT Jacques font actes de candidature.

S'agissant d'un scrutin à bulletin secret, chaque conseiller trouve devant lui un bulletin vierge de modèle uniforme fournie par la mairie.

Le Président demande donc à chaque conseiller, à l'appel de son nom, de venir déposer son bulletin dans l'urne.

Appel nominal des conseillers par le Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : onze

A déduire : nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau zéro

Nombre de suffrages exprimés : onze

MAJORITE ABSOLUE six

Mme MORISSEAU Myrienne a obtenu : 4 voix

M. HERLAUT Jacques a obtenu : 7 voix

M. HERLAUT Jacques est proclamé Maire de la commune de Vaudeurs et est immédiatement installé.

M. JACQUES HERLAUT, en tant qu'aîné de l'assemblée et Maire élu, conserve la Présidence afin d'examiner les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

Le Maire de Vaudeurs

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Et de la réception en Sous-Préfecture
Affichage et/ou notification le 18 septembre 2023

Le Maire, Jacques HERLAUT
le 18 septembre 2023





Département de l'Yonne

Arrondissement de Sens

Canton de Briennon/Armançon

En exercice : 11
Présents : 10
Ont pris part à la délib : 11

OBJET :

NOMBRE ADJOINTS

N°2023/038

EXTRAIT du REGISTRE

DELIBERATIONS Du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 089-218904324-20230916-DEL2023_038-DE

Séance du samedi 16 septembre 2023
Convocation du 11 septembre 2023

Le samedi seize septembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint, Maire par intérim.

Étaient présents : M. BLANCHON BERNARD, M. BOURDON JACQUES, M. BOURDON JEAN-LOUIS, Mme CABRER EVELYNE, Mme DURAND NADEGE, M. HERLAUT JACQUES, Mme MORISSEAU MYRIANNE, M. PEYNOT ERIC, M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS, M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Étaient absents : Mme STRABA NADEGE

A donné procuration : Mme STRABA NADEGE a donné procuration à M. BOURDON JACQUES

Secrétaire de séance : Mme DURAND NADEGE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
+11*30%

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de M. JACQUES HERLAUT le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré d'approuver la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Et de la réception en Sous-Préfecture
Affichage et/ou notification le 18 septembre 2023

Le Maire, Jacques HERLAUT
le 18 septembre 2023

Le Maire de Vaudeurs





Département de l'Yonne

Arrondissement de Sens

Canton de Briennon/Armançon

En exercice : 11

Présents : 10

Ont pris part à la délib. : 11

OBJET :

ELECTION ADJOINTS

N°2023/039

EXTRAIT du REGISTRE

DELIBERATIONS Du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 089-218904324-20230916-DEL2023_039-DE

Séance du samedi 16 septembre 2023

Convocation du 11 septembre 2023

Le samedi seize septembre deux mille vingt-trois, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint, Maire par intérim.

Étaient présents : M. BLANCHON BERNARD, M. BOURDON JACQUES, M. BOURDON JEAN-LOUIS, Mme CABRER EVELYNE, Mme DURAND NADEGE, M. HERLAUT JACQUES, Mme MORISSEAU MYRIANNE, M. PEYNOT ERIC, M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS, M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Étaient absents : Mme STRABA NADEGE

A donné procuration : Mme STRABA NADEGE a donné procuration à M. BOURDON JACQUES

Secrétaire de séance : Mme DURAND NADEGE

Conformément aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales. Le Maire rappelle que les Adjointes sont élus parmi les membres de Conseil Municipal, dans la limite des postes d'Adjointes créés précédemment. Les conditions d'élection des adjointes seront les mêmes que pour l'élection du Maire.

Election du 1^{er} adjoint

Après un appel de candidature, Mme DURAND Nadège fait acte de candidature, il est donc procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : onze

A déduire : nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : onze

Majorité absolue : six

Mme DURAND Nadège a obtenu : onze voix

Mme DURAND Nadège est proclamée 1^{ère} Adjointe au Maire de la commune de Vaudeurs.

Election du 2^{ème} adjoint

Après un appel de candidature, M. PEYNOT Eric fait acte de candidature, il est donc procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : onze

A déduire : nombre de suffrage déclarés nuls et blancs par le bureau : trois

Nombre de suffrages exprimés : huit

Majorité absolue : cinq

M. PEYNOT Eric a obtenu : huit voix

M. PEYNOT Eric est proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire de la commune de Vaudeurs.

Election du 3^{ème} adjoint

Après un appel de candidature, M. BOURDON Jacques et M. QUENTIN Jean-François font actes de candidature, il est donc procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : onze

A déduire : nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : onze

Majorité absolue : six

M. BOURDON Jacques a obtenu : six voix

M. QUENTIN Jean-François a obtenu : cinq voix

M. BOURDON Jacques est proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire de la commune de Vaudeurs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Et de la réception en Sous-Préfecture
Affichage et/ou notification le 18 septembre 2023

Le Maire, Jacques HERLAUT
le 18 septembre 2023

Le Maire de Vaudeurs

